



**Arrêté fédéral
portant modification des arrêtés fédéraux relatifs
à la deuxième contribution de la Suisse en faveur
de certains États membres de l'UE
(Déblocage des crédits-cadres pour la cohésion et la migration)**

du 30 septembre 2021

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 11 août 2021¹,
arrête:*

I

Les arrêtés fédéraux mentionnés ci-après sont modifiés comme suit:

1. Arrêté fédéral du 3 décembre 2019 relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie (crédit-cadre pour la cohésion)²

Art. 1, al. 2

Abrogé

2. Arrêté fédéral du 3 décembre 2019 relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (crédit-cadre pour la migration)³

Art. 1, al. 2

Abrogé

¹ FF 2021 1921

² FF 2020 739

³ FF 2020 741

II

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 30 septembre 2021

Le président: Alex Kuprecht
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 30 septembre 2021

Le président: Andreas Aebi
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz